

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 AVRIL 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune du Tallud dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M VOY Didier, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 avril 2019

PRESENTS : M VOY, Mme THIBAUT, M BILLEROT, Mme GAUDIN-LESURTEL, M VOGEL, M DEVINCENZI, Mme GEOFFRION, Mme FOURRE, Mme PACAULT, Mme METAIS , M DAVID, M COHE,

ABSENTS EXCUSES : M CUBAUD donne pouvoir à M VOY  
M GAUTREAU donne pouvoir à M DEVINCENZI  
M BAUDRY  
Mme AIMARD

ABSENT : M ROBERT, Mme POUPARD, CHARON

SECRETAIRES DE SEANCE : M COHE

Le compte rendu du conseil municipal du 2 avril 2019 a été validé par le Conseil Municipal

**Décision prises par M Le Maire dans le cadre de ses délégations d'attribution :**

- Le bois du Poitou, 64 avenue de Nantes à LA FERRIERE EN PARTHENAY : achat de plaquettes forestières paillage en châtaignier pour 291.67€ HT soit 350.00€ TTC
- BOYE Philippe, CHATEAU BOURDIN à SAINT PARDOUX : achat de 450 piquets en châtaignier pour 675€ TTC

**1. Marché Public pour la création d'un Lotissement – Consultation**

Monsieur le Maire explique aux élus que comme la commune de Le Tallud souhaite mener une politique volontariste d'aménagement de son territoire et qu'elle veut permettre l'accueil de nouvelles populations dans le cadre d'un lotissement communal, elle doit conduire une mission de maîtrise d'œuvre complète, qui au regard des moyens de la collectivité, est découpée en une tranche ferme, conception de l'organisation générale des parcelles (conception et finalisation du dossier administratif), et deux tranches conditionnelles pour le suivi de la réalisation des travaux d'aménagement.

Le programme de consultation prévoit que la réalisation de l'une et/ou l'autre de ces tranches conditionnelles soit effective sur délibération du conseil municipal, et qu'à l'inverse la non réalisation de l'une et/ou de l'autre ne donne lieu à aucune indemnité par la commune du maître d'œuvre.

La procédure de marché public est passée selon les dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Tous les documents établis par le bureau d'étude seront la propriété du Maître d'ouvrage.

Les offres ont été retournées en mairie le 21 février 2019.

Les 7 offres déposées ont été analysées et 3 candidats ont été auditionnés le 21 mars 2019.

5 critères de choix ont été définis, à savoir :

- expériences et compétences des consultants intervenant sur la mission sur 20 points
- compréhension de la commande sur 15 points
- méthodologie sur 25 points
- délais sur 15 points
- coûts sur 25 points

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 18 mars 2019 relatif à l'analyse des offres concernant la création d'un lotissement

Vu l'audition des candidats le 21 mars 2019,

Vu les tableaux de classement d'analyse des offres ci-dessous :

Notation par critère et note globale :

	MANDATAIRE	Délais / 15	Méthodologie / 25	Compétences et références / 20	Compréhension de la commande / 15	Coûts / 25	Note globale / 100
2	SCALE	12,00	22,00	18,00	14,00	25,00	91,00
6	URBA 37	15,00	25,00	16,00	12,00	14,04	82,04
3	PARCOURS	12,00	24,00	20,00	15,00	13,59	84,59
7	ECR Environnement	0,00	25,00	17,00	12,00	12,02	66,02
5	Canopé	15,00	22,00	20,00	15,00	11,32	83,32
4	A2i Infra	12,00	25,00	19,00	14,00	13,65	83,65
1	Sit& A Conseil	15,00	25,00	20,00	15,00	16,17	91,17

Classement :

	MANDATAIRE	Note globale
1	Sit& A Conseil	91,17
2	SCALE	91,00
3	Parcours	84,59
4	A2i Infra	83,65
5	Canopé	83,32
6	Agence Urba 37	82,04
7	ECR Environnement	66,02

Il apparaît au vu du rapport d'analyse des offres, constitué avec l'aide du Pays de Gâtine, que le mieux disant est le cabinet Site& A Conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer la consultation au cabinet d'étude Site& A Conseil situé 4 rue de Palenne DOMPIERRE-SUR-MER décomposée comme suit :
  - tranche ferme de 15 050.00€ HT soit 18 060.00€ TTC
  - tranche optionnelle 1 de 13 900.00€ HT soit 16 680.00€ TTC
  - tranche optionnelle 2 de 4 800.00€ HT soit 5 760.00€ TTC
  - option dossier « loi sur l'eau » pour 2 900.00€ HT soit 3 480.00€ TTC
  - option « guide commercial » pour 2 000.00€ HT SOIT 2 400.00€ ttc
- d'autoriser M. le maire à signer la consultation
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

M VOY raconte que certain collaborateur des cabinets n'ont pas présenté correctement leur projet, ils ne semblaient pas maîtriser leur projet alors que le cabinet Sit& A Conseil répondaient à toutes les questions des membres de la commission. M VOGEL rajoute qu'ils ont été les seuls à aborder le traitement des eaux pluviales, les zones humides et le cheminement. Ils feront des propositions qui seront amendées par le conseil municipal.

M VOY explique que la commune a acheté les parcelles couvrant toutes les zones vertes qui sont obligatoires dans le lotissement.

Le cabinet a éludé la conservation des crapauds duc

## 2. Questions diverses

- M VOY informe les élus que la commission d'appel d'offre concernant l'aménagement de la rue Bois Vert s'étant réuni plus tôt dans l'après-midi, il propose de dévoiler partiellement l'analyse de l'appel d'offre qui en est ressortie. Ainsi, quatre entreprises ont répondu. Le montant des prestations s'étendent de 294 602.60€ HT à 340 383.90€ HT. Une négociation était prévue au marché. Par conséquent, 2 entreprises ont envoyé une seconde offre et 2 entreprises n'ont pas souhaité renégocier. Mais une des entreprises ayant accepté la négociation, a fait une offre plus élevée que la première car elle avait oublié une prestation et a donc appliqué un rabais. La commune avait mis un début des travaux le 3 juin 2019. La semaine dernière, l'entreprise qui semblait la mieux placée jusqu'alors a envoyé un courrier nous informant qu'elle ne pourrait pas commencer avant le 1<sup>er</sup> juillet.

Certaines entreprises n'ont pas bien rempli les documents techniques (valorisation des déchets, sécurisation des riverains, méthodologie), ce qui leur fait perdre des points. Les critères d'analyse sont 40% pour le prix et 60% pour le technique.

Un débat entre les élus s'en suit sur le nouveau code des marchés publics et les critères d'analyse et sur le risque de ne pas l'appliquer correctement.

Le chantier devra durée 6 semaines environ. Les travaux se feront en demi-chaussée.

Une réunion avec les riverains sera prévue le 27 mai 2019 à 19h00 à la maison des associations.

- M VOGEL soulève le problème qu'il rencontre rue de Bellevue avec le service d'assainissement. La CCPG doit transformer le réseau unitaire en séparatif. Il a appris que les riverains auraient le droit à une aide de 50%. Si la commune refuse les travaux, les riverains peuvent perdre cet avantage. M VOGEL explique que la commune a un arrêté municipal concernant la voirie et lorsqu'une tranchée est réalisée l'entreprise est obligée de remettre en l'état la chaussée. La CCPG a répondu qu'elle prenait toujours un certificat de compactage pour ne pas que cela s'affaisse garanti un an. M VOGEL demande l'avis des élus pour savoir si on impose ou non les prescriptions de l'arrêté municipal. Après réflexion, les élus souhaitent appliquer le règlement de voirie.

- WC publics ouverts
- 4 naissances : 1 ânon et 3 moutons

Fait et délibéré au Tallud, les jour mois an que dessus et ont signé au registre MM. les membres présents.

M CUBAUD

Mme THIBAUT

M BILLEROT

Donne pouvoir à M VOY

Mme GAUDIN-LESURTEL

M VOGEL

M GAUTREAU  
Donne pouvoir à M DEVINCENZI

M DEVINCENZI

Mme GEOFFRION

Mme FOURRE

Mme PACAULT

Mme METAIS

M DAVID

M COHÉ

M VOY